

**LIMOGES METROPOLE**

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELIDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE  
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET  
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT  
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET  
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN  
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC  
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

**Absents :**

M. Gaston CHASSAIN, M. Laurent LAFAYE, Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

**L'ORDRE DU JOUR EST**

**Convention de co-investissement avec la société Urbasolar pour le développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chaptelat**

**N° 26.2**

Mme RABETEAU Emilie, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Limoges Métropole s'est fixée un objectif ambitieux de développement des énergies renouvelables dans le cadre de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Cet objectif est notamment porté par la filière solaire photovoltaïque pour laquelle le PCAET a prévu un fort développement de la production dans sa stratégie. Ainsi, pour une production recensée de 6,3 Gigawatt heure (GWh) en 2015, le PCAET prévoit d'atteindre 84 GWh en 2026, 136 GWh en 2030 et 396 GWh en 2050.

La société Urbasolar porte un projet de centrale photovoltaïque au sol de 3,1 ha sur la commune de Chaptelat. Elle occupera un terrain, dit « dégradé » au sens de la Commission de régulation de l'énergie, ancienne installation de stockage de déchets inertes.

Limoges Métropole est en réflexion avec Urbasolar depuis l'émergence du projet afin d'étudier les modalités de participation de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) à cette centrale solaire.

Ainsi, et conformément à l'article L.2253-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Limoges Métropole a la possibilité d'investir au capital d'une société privée dont la finalité est la production d'énergie renouvelable.

Cette prise de participation permettra à Limoges Métropole de recevoir des dividendes liés au revenu généré par la vente de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque et d'être associée à la gouvernance de la société de projet durant toute la durée d'exploitation de l'installation.

Limoges Métropole pourrait prendre entre 10 et 49 % du capital de la société de projet.

[REDACTED]

Les relations entre les associés seront régies par un pacte d'associés qui sera signé par les parties au plus tard au moment de la prise de participation de Limoges Métropole au capital de la société.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce pacte d'associé, il est proposé la signature d'une convention de co-investissement qui concrétise la volonté de Limoges Métropole de prendre des parts au capital de la société de projet et préfigure les grands axes qui seront ensuite précisément définis dans le pacte d'associés.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Limoges Métropole à prendre des parts au capital de la société de projet dans la limite de 49 % du capital total ;
- d'autoriser le Président de Limoges Métropole à signer la convention de co-investissement avec la société Urbasolar, ainsi que tous les autres documents en lien avec la prise de participation de l'EPCI au capital de la société de projet.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 18/04/2024

Pour le Président, par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Publié le jeudi 18 avril 2024

Sylvain ROQUES